



PROCÉDURE D'INSCRIPTION



IPEPS HUY-WAREMME

FINALITÉS

FINALITÉS GÉNÉRALES DES COURS DE LANGUES VIVANTES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment :

- Contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
- Initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- Être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION

La section doit amener l'étudiant-e à :

- Maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible ;
- Réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu ;
- Comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

HORAIRES

- De jour

INTITULÉS	NOMBRE DE PÉRIODES
Français langue étrangère – UFDA niveau débutant	120
Français langue étrangère – UFDB niveau débutant	120

DURÉE DES ÉTUDES

Les formations sont organisées en journée (trois demi-journées pendant 1 an).

TITRE DÉLIVRÉ

Pour obtenir le certificat en « Français langue étrangère - niveau débutant », l'étudiant-e aura obtenu les attestations de réussite des deux unités de formation qui constituent la section.

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur en « Français langue étrangère - niveau débutant ».

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé-e de 18 ans minimum ;
- L'étudiant-e ne doit répondre à aucune condition pédagogique.

Cette unité de formation ne nécessite aucune capacité de communication ni de compréhension orales en français, aucune connaissance de l'écrit ni en français ni dans une autre langue.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur, proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exempté-e-s :

- Les demandeur-euse-s d'emploi indemnisé-e-s ;
- Les personnes invalides inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- Les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- Les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR



DGE-SPIC Janvier 2021 PM - Editeur responsable : Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A, 4000 Liège



IPEPS HUY-WAREMME

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY
Tél. 04 279 37 37
pshuy@provincedeliege.be



www.ipepshuywaremme.be



FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION

La section doit amener l'étudiant-e à :

- Mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère ;
- Se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible ;
- Distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible ;
- Reproduire des messages entendus, courts et simples ;
- Se familiariser avec les suspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

L'étudiant-e ne doit répondre à aucune condition pédagogique.

HORAIRES

- De jour

DÉNOMINATION DU COURS	NOMBRE DE PÉRIODES
Français	96
Part d'autonomie	24
120 PÉRIODES DE 50 MINUTES	

FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION

La section doit amener l'étudiant-e à :

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

L'étudiant-e doit maîtriser les capacités de l'UFDA du niveau débutant, à savoir :

- Mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère ;
- Se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible ;
- Distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible ;
- Reproduire des messages entendus, courts et simples ;
- Se familiariser avec les suspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'UFDA du niveau débutant ou test d'admission.

HORAIRES

- De jour

DÉNOMINATION DU COURS	NOMBRE DE PÉRIODES
Français	96
Part d'autonomie	24
120 PÉRIODES DE 50 MINUTES	

À l'issue de l'UE, l'étudiant-e maîtrisera les compétences suivantes de l'oral et de l'écrit :

- Maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible ;
- Réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu ;
- Comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

